

Gestion collective 1<sup>er</sup> degré public

Vesoul, le 12 février 2024

Dossier suivi par : Virginie Masson  
Tél : 03.84.78.63.13  
Courriel :  
ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

5, Place Beauchamp  
BP 419  
70013 Vesoul Cedex

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

s/c Mesdames et messieurs les IEN

**Objet :** campagne d'inscription sur liste d'accès au poste d'adjoint en éducation prioritaire – rentrée 2024

**Réf. :** lignes directrices de gestion académiques 2024 relatives à la mobilité

Dans le cadre des opérations du mouvement départemental 2024, les enseignants souhaitant solliciter une affectation à titre définitif sur un poste d'adjoint dans une école relevant de l'éducation prioritaire (E.P) doivent préalablement être inscrits sur la liste d'accès correspondante.

Les personnels concernés sont invités à renseigner le formulaire ci-joint et à le retourner à leur IEN **avant le 13 mars 2024**.

L'inscription à la liste d'accès se fait sur dossier, à la suite d'un examen par une commission.

Les résultats seront communiqués aux intéressés avant l'ouverture du mouvement.

Les candidats ayant reçu un avis favorable seront inscrits sur la liste d'accès. Ils pourront solliciter les postes correspondants pour y être affectés à titre définitif, le cas échéant. A défaut d'inscription, les vœux éventuellement formulés sur de tels postes seraient neutralisés.

Cette inscription est valable 3 ans. Les personnels inscrits sur cette liste en 2022 ou en 2023 n'ont pas de démarche particulière à effectuer.

**En revanche, les personnels actuellement nommés à titre définitif en E.P, non-inscrits sur cette liste d'accès, et souhaitant solliciter un poste dans une autre école relevant de l'E.P à la rentrée 2024, doivent également demander leur inscription sur la liste d'accès.**

La division des personnels enseignants, bureau du 1<sup>er</sup> degré public, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale de la Haute-Saône

  
Philippe Destable